



2023-09-13

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fassett tenue au 19 rue Gendron, le 13 septembre 2023 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Marcel Lavergne

Lyne Gagnon Sébastien Tremblay Jean-Yves Pagé

Monsieur le conseiller Claude Joubert est absent.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur François Clermont.

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- **3-** Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal du 2 août 2023.
- 5- Parole à l'assistance.

6- Rapports

- **6.1** Officier municipal en urbanisme
- 6.2 Inspecteur municipal
- 6.3 Directeur des incendies
- 6.4 Du maire
- 6.5 Conseillers, conseillère

7- Finances

- 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 12657 à 12687 au montant de 37 137.84 \$ et les prélèvements numéro 3121 à 3138 au montant de 15 315.92 \$ et des salaires payés pour un montant de 19 295.79 \$.
- 7.2 En août des salaires payés pour le mois de juillet pour un montant de 1215.03 \$ pour les pompiers et en septembre des salaires payés pour le mois d'août au montant de 10 752.94 \$ pour la bibliothèque, les pompiers et les élus.
- **7.3** Adoption des activités de fonctionnement.
- 7.4 Adoption des écritures au journal général.

8- Correspondance

9- Suivi de dossier

10- Avis de motion

10.1 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2023-17 remplaçant le règlement 2008-08 édictant le plan d'urbanisme

11- Résolutions

- 11.1 Adoption du premier projet de règlement 2023-17 remplaçant le règlement 2008-08 édictant le plan d'urbanisme ; ;
- 11.2 Adoption du compte de dépenses du maire au montant de 415.07\$;
- 11.3 Avance de fonds comité loisirs reddition de compte transfert bancaire ; **REPORTÉ**
- 11.4 Avance de fonds Persévérance scolaire : **REPORTÉ**
- **11.5** Adoption du compte de dépenses de la directrice générale au montant de 89.82\$:
- **11.6** Autorisation de pavage PPA-CE;
- **11.7** Autorisation Changement de serveur informatique ;
- 11.8 Renouvellement Adhésion OBV;
- 11.9 Mandat Firme Paré Étude écologique niveau 1 ;



12- Varia

12.1 Résolution – Demande d'aide financière PRIMEAU;

12.2 Adoption de la facture supplémentaire de Tricentris au montant de 4020.65\$ plus taxes applicables ;

- 13- Questions posées par les membres ;
- 14- Levée de l'assemblée ;

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 H 29

2- APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE

Messieurs les conseillers, Gabriel Rousseau, Marcel Lavergne, Sébastien Tremblay et Jean-Yves Pagé sont présents. Madame la conseillère Lyne Gagnon est également présente. Monsieur le conseiller Claude Joubert est absent. Monsieur le maire François Clermont préside l'assemblée.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-09-166

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2023

2023-09-167

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU:

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2023 soit adopté et consigné aux minutes des livres de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

5- PAROLE À L'ASSISTANCE

Un groupe de citoyens résidant sur la rue Principale, située à l'extrémité du bureau de poste, nous relate la problématique qui survient lors de pluies intenses. Le drain situé sur la portion de cette rue ne semble pas fournir à la quantité d'eau reçue lors de pluies abondantes.

Le maire prend connaissance de la situation, s'engage à aller valider sur place avec le directeur des travaux publics et ainsi voir ce qui pourrait être une solution dans le contexte actuel.

De plus, le même groupe souligne la problématique de stationnement qui se vit lors de l'accès au bureau de poste.



Le maire informe que des validations sur le sujet sont présentement en cours et que des suites selon les résultats obtenus seront faites.

6.1 Officier municipal en urbanisme

Rapport déposé pour appréciation

6.2 Inspecteur municipal

Aucun rapport pour la période.

6.3 Directeur des incendies

Rapports déposés pour la période

6.4 Rapport du maire

Le maire rappelle à l'assemblée qu'une rencontre élus-citoyens aura lieu jeudi prochain, soit le 21 septembre à 18.45 à la salle communautaire. Le conseil invite la population à s'informer sur les différents dossiers en cours et sur la planification du conseil sur les projets à venir, en plus d'informer des projets terminés et en cours actuellement.

La maire mentionne le franc succès de l'activité de la Fête de la Famille qui a eu lieu le 26 août dernier. Plus de 150 personnes y ont participé. Rien n'aurait pu avoir lieu sans la participation des bénévoles de notre communauté, et les partenaires financiers de l'activité. Un gros merci de la part du conseil à tous!

Lors de cette activité, la persévérance scolaire a également été soulignée pour une deuxième année. Plus de 25 élèves méritants ont pu obtenir un certificat honorifique, remis par notre député fédéral monsieur Lauzon, ainsi que bourses et cadeaux. Notre député provincial monsieur Lacombe a également été de l'événement.

Le maire tient à souligner les disponibilités pour la saison automnale de notre urbaniste Madame Roselin Boucher. Elle sera présente les mardis et vendredis au bureau municipal. Merci de contacter la réception afin de valider la possibilité d'obtenir un rendez-vous téléphonique ou en présence.

Jean-Yves Pagé.

Monsieur Pagé nous informe qu'il a eu la chance de rencontre le caucus libéral, lors de la tournée de ce dernier. Il a pu remercier et souligner l'implication de Monsieur Lauzon, député, dans la reconnaissance de la persévérance scolaire, dossier qui tient à cœur notre conseil municipal.

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 12657 À 12687 AU MONTANT DE 37 137.84 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 3121 À 3138 AU MONTANT DE 15 315 92 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 19 295.79 \$.

2023-09-168

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU :

QUE les dépenses avec les chèques numéro 12657 à 12687 au montant de 37 137.84 \$ et les prélèvements numéro 3121 à 3138 au montant de 15 315.92 \$ et des salaires payés pour un montant de 19 295.79 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).



La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

7.2 EN AOÛT DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE JUILLET POUR UN MONTANT DE 1215.03 \$ POUR LES POMPIERS ET EN SEPTEMBRE DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS D'AOÛT AU MONTANT DE 10 752.94 POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS

2023-09-169

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU:

QUE les salaires payés pour le mois de juillet au montant de 1215.03 ainsi que les salaires du mois d'août au montant de 10752.94 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2023-09-170

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE ET RÉSOLU

QUE les activités de fonctionnement soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

2023-09-171

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU:

QUE les écritures du journal général soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 2023-17 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2008-08 ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME

2023-09-172

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Gagnon de la présentation d'un projet de règlement 2023-17 modifiant le règlement 2008-08 édictant le plan d'urbanisme.

ET la conseillère demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-17 est déposé en même temps que l'avis de motion.



Adoptée à l'unanimité des membres présents.

11.1 <u>ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-17 REMPLAÇANT LE RÈGELMENT 2008-08 ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME</u>

2023-09-173

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett doit revoir son règlement de zonage suite à l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Papineau en octobre 2017;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett, a adopté le 12 août 2019 la résolution 2019-08-195, afin d'indiquer à la MRC de Papineau qu'elle n'a pas à modifier son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme afin de tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement conformément aux dispositions de l'article 59.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

CONSIDÉRANT que le 18 décembre 2019, le Conseil de la MRC a désapprouvé la résolution 2019-08-195 par la résolution 2019-12-240 conformément à l'article 59.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que 13 septembre 2023, le conseil de la municipalité de Fassett a donné un avis de motion du règlement 2023-17 modifiant le règlement 2008-08 afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU

Que le conseil municipalité de Fassett adopte le projet de règlement 2023-17 tel que déposé en annexe à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

11.2 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DU MAIRE AU MONTANT DE 415.07\$

2023-09-174

CONSIDÉRANT que le maire a déposé son compte de dépenses pour appréciation auprès du conseil ;

CONSIDÉRANT que ce dernier comporte des frais d'allocations cellulaires, de déplacement et d'avance de fonds pour la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT que ce dernier est conforme aux politiques et règlements en vigueur :

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le compte de dépenses du maire au montant de 415.07\$ soit adopté tel que déposé pour appréciation auprès du conseil. :

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du compte d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

11.3 <u>AVANCE DE FONDS – COMITÉ LOISIRS – REDDITION DE COMPTE</u> – TRANSFERT BANCAIRE.



REPORTÉ

11.4 AVANCE DE FONDS - PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

REPORTÉ

11.5 <u>ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE</u> GÉNÉRALE AU MONTANT DE 89.82\$

2023-09-175

CONSIDÉRANT que la directrice générale a déposé son compte de dépenses auprès du conseil pour appréciation;

CONSIDÉRANT que ce dernier comporte de frais de cellulaires et d'achats de fourniture;

CONSIDÉRANT que ce dernier est conforme aux politiques et règlements en viqueur:

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

Que le conseil adopte le compte de dépense de la directrice générale tel que déposé auprès du conseil.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du compte d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

11.6 <u>AUTORISATION DE PAVAGE – PPA-CE</u>

2023-09-176

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la confirmation d'une subvention au montant de 17 000\$ dans le cadre de la subvention PPA-CE;

CONSIDÉRANT que cette somme sera investie dans des travaux de pavage des rues municipales;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont répondu à l'invitation de soumission;

CONSIDÉRANT que 9064-1622 Québec Inc. a remis la proposition la plus intéressante au niveau des coûts, soit au montant de 16 718.00\$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le coût final pourrait être légèrement différent puisque certaines sections de pavages pourraient être de plus grandes dimensions suite à des travaux.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que le conseil adopte la proposition de 9064-1622 Québec Inc. au montant de 16 718.00\$

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du compte d'opération courant à cet effet.



Adoptée à l'unanimité des membres présents.

11.7 AUTORISATION - CHANGEMENT DE SERVEUR INFORMATIQUE

2023-09-177

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à un changement de son serveur informatique, qui ne peut plus répondre aux nouvelles plate-forme des logiciels de comptabilité;

CONSIDÉRANT que des invitations ont été lancés afin de procéder au changement

CONSIDÉRANT que la proposition de la firme Internet Papineau répond aux attentes et exigences demandé pour le remplacement;

CONSIDÉRANT que la proposition de remplacement du serveur se chiffre à 9 323.00\$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU

Que le conseil adopte la proposition d'Internet Papineau au montant de 9 323.00\$ plus taxes applicables. Le conseil est conscient que cette somme sera prise à même le surplus généré de l'année courante se terminant le 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

11.8 RENOUVELLEMENT – ADHÉSION OBV

2023-09-178

CONSIDÉRANT que la municipalité veut renouveler son adhésion à l'OBV (Organisme des bassins versants) pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le coût de se renouvellement se chiffre à 100.00\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN TREMBLAY

ET RÉSOLU

Que le conseil renouvelle l'adhésion municipale à l'OBV pour la prochaine saison et accepte de verser la somme de 100.00\$ pour ledit renouvellement.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du compte d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

11.9 MANDAT À LA FIRME PARÉ – ÉTUDE ÉCOLOGIQUE NIVEAU 1

2023-09-179

CONSIDÉRANT que le conseil s'est engagé à faire effectuer une analyse écologique de niveau 1, dans le cadre du projet de la halte routière;

CONSIDÉRANT la proposition de la Firme Paré, qui propose une étude écologique de niveau 1 répondant aux exigences du dossier;

CONSIDÉRANT que le coût relatif à cette analyse est de 9 000.00\$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil accepte la proposition de la Firme Paré. Le conseil demande au maire et à la direction générale de confirmer le mandat et ainsi signer tous les documents nécessaires, et acquitter les frais encourus.

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du compte d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

12.1 <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU</u>

2023-09-180

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

Que la municipalité de Fassett s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité de Fassett s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la municipalité de Fassett pour la réalisation des travaux.

Que la municipalité de Fassett s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

Que la municipalité de Fassett s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

Que la municipalité de Fassett s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023,

Que la municipalité de Fassett s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associées à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50% de leur coût et tout dépassement de coûts.

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

12.2 ADOPTION DE LA FACTURE SUPPLÉMENTAIRE DE TRICENTRIS AU MONTANT DE 4020.65 \$ PLUS TAXES APPLICABLES

2023-09-181



CONSIDÉRANT que lors de la rencontre ayant eu lieu le 17 août dernier, l'assemblée générale des membres de Tricentris a modifié le règlement interne;

CONSIDÉRANT que cette modification permet à la coopérative d'exiger une contribution supplémentaire de ses membres afin de couvrir ses frais d'exploitation lorsque la situation l'exige;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que la municipalité de Fassett adopte la facture supplémentaire pour 2023 au montant de 4020.65\$ plus taxes applicables

Comme le montant survient après la planification budgétaire de 2023, le conseil consent à prendre cette somme du surplus produit lors de l'année fiscale se terminant au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13 QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

AUCUNE QUESTION POSÉE PAR LES MEMBRES

14. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLEE</u>

2023-09-182

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 20 H 20.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

François Clermont	Chantal Laroche
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière
François Clermont Maire	Directrice générale et greffière-trésorière
157	